

### **INSCRIPTIONS SAISON 2024-2025**

Association Gymnastique volontaire GV COLETTE BESSON CAGNES SUR MER
Siège: les Mas de Léouvé villa 5 – 95 chemin de Ste Colombe – 06800 Cagnes-sur-Mer
Salle Costamagna: chemin des Travails - Gymnase Colette Besson - Parcours de santé
Site internet: http://gymvolontaire-cagnesurmer.fr contact: gvcolettebesson.cagnes@gmail.com
Renseignements Tél: 04 93 22 07 74 ou 04 93 73 61 80

Cocher les horaires choisis, cases jaunes : créneaux complets, indisponibles

Description détaillée des cours à consulter sur le site du club : <a href="http://gymvolontaire-cagnesurmer.fr/">http://gymvolontaire-cagnesurmer.fr/</a>

JOURS	HORAIRES	LIEU	ANIMATRICES	COURS <sup>1</sup>
	9H00 -10H00	Costamagna	Nelly	Souplesse et renforcement 4
	10H10-11H10	Costamagna	Nelly	Souplesse et renforcement 4
Lundi	11H20-12H20	Costamagna	Nelly	Fitball, Pilates, stretching 3
	15H00-16H00	Parcours de santé	Clara	Gym Plein air
	18H10-19H10	Besson	Clara	Cardio, renforcement 5
Mardi	9H15-10H15	Costamagna	Eve	Physioball 2
iviarui	18H10-19H10	Besson	Inès	Equilibre coordination, mobilité 2
	9H00-10H0	Parcours de santé	Laetitia	Gainage cardio équilibre 3
	9H00-10H00	Costamagna	Clara	Gym Stretching 2
Mercredi	10H15-11H15	Costamagna	Eve	Renforcement, étirements 3
	18H10-19H10	Besson	Marion	Renfo, gainage, étirements 4/2
	19H10-20H10	Besson	Marion	Zumba 5
	9h-10h	Costamagna	Clara	Yoga 2
Jeudi	9h30-11h	<b>RV Parking piscine</b>	Aurélie	Marche nordique/active/nordic yoga4
Jeudi	18H10-19H10	Besson	Alexandra	Gym douce, étirements 2
	9H00 -10H00	Costamagna	Laetitia	Gym en profondeur, travail de la
Vendredi	10H05-11H05	Costamagna	Laetitia	sangle abdominale 2
	18H10-19H10	Besson	Eve	Cardio, renforcement 4
Samedi	8Н30-9Н30	Besson	Eve	Pilates matwork 3
Sameui	9H40-10H40	Besson	Eve	Qi-Gong 2

TARIFS SAISON 2024-2025 comprenant : cours + licence et assurance		
Tarif plein	<b>170 €</b> pour l'année donnant accès à <u>3 séances par semaine</u> , <b>110€</b> à partir du 1er janvier, <b>70€</b> à partir du 1er avril.	
Tarif réduit	<b>150€</b> pour la seconde personne du foyer fiscal, 9 <b>5€</b> à partir du 1er janvier, 5 <b>5€</b> à partir du 1er avril	
Tarif séance	<b>30€</b> par an et <b>par séance supplémentaire</b>	
supplémentaire		
Marche nordique	l'activité est incluse dans le montant de la cotisation annuelle de 170€ et compte pour 2 cours. les bâtons peuvent être fournis	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'intensité est notée par un chiffre de 1 à 5, du plus doux au plus intense.



#### CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### Reprise des cours le lundi 16 septembre

#### Inscription

Elle peut se faire soit par voie postale à l'adresse du siège, soit en remettant le dossier au référent présent lors des cours. La fiche d'inscription ci-dessous sera accompagnée d'un ou plusieurs chèques validant l'inscription.

#### Questionnaire de santé ou certificat médical

Il est au dos de la fiche d'inscription et doit être rempli, daté et signé. Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer une activité physique. Il vous faudra remettre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Ce certificat médical devra dater de moins de 6 mois.

#### **Assurance**

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025.

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

#### Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables sur le site internet de l'association http://gymvolontaire-cagnesurmer.fr, sur le site service-public/associations ou auprès d'un membre du bureau.

#### **Vacances**

Les complexes sportifs «Colette Besson» et "Costamagna" sont fermés durant les vacances de Noël, Juillet et août. Pour les petites vacances scolaires : Toussaint, Février et Printemps, l'arrêt des cours a lieu la **première semaine de ces vacances**.

#### Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau. Il est important que chaque adhérent participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

#### Droit à l'image

J'autorise l'Association à publier des photos me représentant lors des activités.

#### Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à

l'adresse suivante : gvcolettebesson.cagnes@gmail.com



présence.

Il est remis un badge nominatif avec une photo et la mention des cours choisis, l'adhérent doit être en mesure de le montrer à chaque cours. Il doit aussi émarger sur la feuille de

#### **FICHE D'INCRIPTION SAISON 2024-2025**

## A remettre lors des cours au référent du C-A ou envoyer au siège du club : Les mas de Léouvé villa 5, 95 chemin de Sainte Colombe - CAGNES

La préinscription, comme l'inscription, est un engagement contractuel :

- Le club s'engage à assurer les cours et prévoit un créneau avec une salle et une animatrice diplômée.
- L'adhérent s'engage pour toute la saison.

Par conséquent le montant payé pour la licence et les cours ne sera en aucun cas remboursable, la cotisation aux activités a un caractère annuel et forfaitaire.

NOM DE NAISSANCE :			NOM D'USAGE :	
Prénom :			Date de naissance :	
Email :			Téléphone :	
Adresse :				
Code Postal :			Ville :	
Personne à contacter en cas d'urgence Nom :		Téléphone :		
Règlement : par chèque * à l'ordre de : EPGV CAGNES – Banque :				
	1 2 3 Cours Supplémentaires 30€/an/cours	Jour	heure	

Joindre une photo d'identité si première inscription.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de GV COLETTE BESSON CAGNES et de toutes les modalités d'assurance de base et de la possibilité de souscrire à l'assurance complémentaire IAC SPORT directement sur le site https://ffepgv.grassavoye.com

<sup>\*</sup> Les chèques seront encaissés au 16/09, au 16/10 et au 16/11



J'autorise l'utilisation de mon image et de mes informations personnelles uniquement dans le cadre de GV COLETTE BESSON CAGNES.

Date:	Signature oblig	gatoire précédé	e de la ment	tion « lu et approuvé »

# Questionnaire de santé EPGV pour le sportif majeur

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. Beaucoup de personnes devraient augmenter leur niveau d'activité physique au quotidien, et ce tous les jours de la semaine. Mener une vie active est bénéfique pour la santé de tous. Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

S'il vous plait, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions : cochez Oui ou Non			NON
1)	Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une d'hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique		
2)	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
3)	Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique?		
4)	Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissements ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois?		
5)	Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?		
6)	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?		
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié			

- Si vous avez répondu NON à toutes les questions ci-dessus, merci de remplir et signer l'attestation sur l'honneur ci jointe et la remettre à votre club.
- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre <u>un certificat médical d'absence de contre-indication</u> à la pratique du sport. Certificat à remettre à votre club. Le certificat médical doit dater de moins de 6 mois.

# ATTESTATION EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE À LA FFEPGV

Saison: 2024-.2025 Club EPGV GV COLETTE BESSON CAGNES SUR MER

A, le	//
	Signature